



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 479 86 41

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 24 août 2026

**Préavis municipal relatif à la demande d'autorisation de constituer,
d'annuler ou de modifier des servitudes No 3/2026-2031**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous demande au travers de ce préavis de vous prononcer sur l'autorisation suivante pour la législature 2026-2031 :

Autorisation de constituer, d'annuler ou de modifier des servitudes

Il se peut que la Municipalité doive parfois octroyer des servitudes de passage sur le domaine privé de la commune ou négocier la création de servitudes à usage public ou accorder une utilisation du domaine public. La Municipalité demande l'autorisation au Conseil général de pouvoir annuler, modifier ou constituer des servitudes.

Conclusions

Le Conseil général de La Praz :

- suite aux explications de la Municipalité,
- suite à la validation de la Commission de Gestion et Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder à la Municipalité pour la législature 2026-2031 et jusqu'à la première séance de la législature suivante :

L'autorisation de constituer, d'annuler et de modifier toutes servitudes sur le domaine privé de la commune, en faveur d'une institution de droit public ou d'un privé ou de négocier la création de servitudes à usage public ou d'accorder une utilisation du domaine public.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Roger Dupertuis



La Secrétaire


Muriel Clerc

Décision du Conseil général

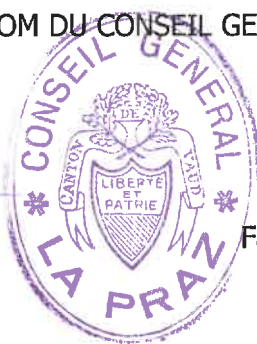
Adopté / ~~Refusé~~ par le Conseil général le.....

16 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente


Melody Sordet



La Secrétaire


Faten Ben Messaoud